

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 juin 2019 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire.
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 AVRIL 2019

Le compte rendu du 6 avril 2018 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

II – CRÉATION DE POSTE

Suite au recrutement de M. Thierry LEFORT en qualité de stagiaire au grade d'Adjoint technique territorial pour occuper les fonctions de cuisinier du restaurant scolaire à compter du 5 août 2019, le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer un poste d'Adjoint technique à temps partiel qui était vacant (32.20 H hebdo) et de créer en contrepartie un nouveau poste d'Adjoint technique à temps complet (35 H hebdo) qui sera occupé par M. LEFORT.

III – RÉALISATION D'UN PRÊT RELAIS

Afin de couvrir les importantes dépenses d'investissement à venir et dans l'attente du versement des subventions accordées, les besoins de trésorerie devront être couverts à court terme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour la souscription d'un prêt relais en attente des subventions accordées, et de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un prêt relais de 200 000 € sur 2 ans au taux de 0.27 % indexé sur Euribor 3 mois, avec possibilité de remboursement anticipé sans frais ni pénalités.

IV – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Mme LEPERON présente la Décision Modificative Budgétaire N°1 nécessaire pour inscrire budgétairement le prêt relais qui sera contracté.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de modification budgétaire.

Ces modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à un montant de 650 € en section de fonctionnement, et à un montant de 200 000 € en section d'investissement.

V – ENFOUISSEMENT DEVANT LE STADE ROUTE DE GOUISE

M. le Maire expose les plans proposés par le SDE 03 pour des travaux route de Gouise devant le stade :

- pour l'enfouissement de réseaux électriques et de télécommunication, pour un montant total de 55 500 € HT, dont 16 662 € HT à la charge de la commune.

- pour l'éclairage lié à l'enfouissement de ces réseaux, pour un montant total de 12 690 € HT, dont 8 247 € HT à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les plans de financement relatifs à ces travaux, et autorise M. le Maire à signer ces plans.

VI – REMPLACEMENT CANDÉLABRE ET RENOUELEMENT DE FOYER

M. le Maire présente le plan de financement proposé par le SDE 03 pour le déplacement d'un candélabre lié à l'agrandissement du restaurant scolaire, l'éclairage du nouvel accès vers le local vélos et le renouvellement d'un foyer au Centre de secours, pour un montant total de 6 535 € dont 4 246 € à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le plan de financement relatif à ces travaux, et autorise M. le Maire à signer ce plan.

VII – BROYAGE DES ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis faisant office de contrat pour une durée de 3 ans avec l'entreprise EI AGRI TP SERVICES pour procéder au broyage des haies sur les routes et chemins communaux, pour un montant de 4 000 € HT annuels.

VIII – CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMPÉTENCE POUR MOULINS COMMUNAUTÉ

Le Conseil municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « En matière de santé : Contrat local de santé », et approuve les statuts joints.

IX – CONVENTION DE FORMATION « CERTIPHYTO »

La Communauté d'Agglomération de Moulins organise une session de formation inter-collectivités pour le renouvellement du certificat d'utilisation des produits phytosanitaires « Décideur en entreprise non soumise à agrément », pour lequel 3 agents sont concernés.

Le Conseil municipal, à 10 voix pour et une abstention, autorise M. le Maire à signer une convention avec Moulins Communauté pour cette formation inter-collectivités.

X – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE

Afin d'assurer une certaine pérennité au jeu géocaching PÉPIT qui met en valeur le patrimoine de notre commune depuis un an, le CAUE propose de mettre en place un partenariat avec la commune sous la forme de deux conventions :

- Une convention de partenariat gratuit affecté à la maintenance du parcours PÉPIT et à son évaluation.
- Une convention de partenariat financier affecté à l'approvisionnement en matériel nécessaire au jeu PÉPIT, pour un montant de 300 € payable à la signature de la convention.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer ces conventions de partenariat avec le CAUE.

XI – MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES GARDERIE

La Trésorerie Municipale de Moulins, préconise de modifier l'arrêté constitutif de la régie de recettes "Garderie périscolaire", en fixant le montant de l'encaisse maximal à 1 200 €, en indiquant que les moyens de paiement acceptés sont chèque et numéraire, et en instituant un fonds de caisse de 10 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications apportées à cette régie.

XII – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE

M. le Maire explique qu'il a rencontré plusieurs responsables de La Poste le 29/04/2019 pour évoquer les inquiétudes et incertitudes qui planent sur le maintien du bureau de poste communal. Le contrat de présence postal qui engage La Poste à maintenir une présence des services postaux dans notre commune arrive à son terme le 31 décembre 2019. Une concertation est lancée pour la prolongation de ce contrat. En tout état de cause, M. le Maire assure qu'il n'y aura pas de fermeture du bureau de poste service postal à l'horizon 2020. Même si le contrat de n'était pas reconduit, deux hypothèses s'offriraient en partenariat avec La Poste :

- soit la commune négocie directement avec La Poste pour le maintien d'un employé du groupe au bureau de poste communal, mais en contrepartie les horaires d'ouverture seront imposées à la commune,
 - soit la commune signe une convention relative à l'organisation d'une agence postale communale, qui serait gérée entièrement par la commune avec un appui de La Poste. Le bureau serait tenu par un agent communal, La Poste apportant une allocation mensuelle pour le coût salarial, l'entretien des locaux, la fourniture des équipements bureautiques. Cette convention engagerait la commune et La Poste pour une durée de 9 ans renouvelable.
 - soit la commune signe une convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Relais, par exemple chez un commerçant, pour le retrait d'argent.
- Une décision sera prise en fin d'année sur l'hypothèse à définir en fonction des informations qui seront communiquées par La Poste à ce sujet en fin d'année.

XIII – FRITEUSE DE LA CANTINE

Suite au renouvellement du matériel du restaurant scolaire, M. le Maire propose de mettre à disposition gratuite des associations neuillyssoises la friteuse précédemment utilisée à la cantine scolaire. En optant pour ce choix de prêter cette friteuse plutôt que de la vendre, cela permettrait de contrôler son entretien et d'éviter qu'elle ne soit octroyée que par une seule association ou particulier, le but étant d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide que cette friteuse pourra être mise à disposition gratuite des associations neuillyssoises qui en feront la demande.

XIV – PROPOSITION DE VŒU DE L'AMF

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité s'est récemment prononcée contre toute nouvelle fermeture d'établissements de santé publics, quand la qualité et la sécurité des soins sont reconnues, afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire.

Sur proposition de l'AMF et de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics, le Conseil municipal, souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé, et demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération sept enjeux majeurs.

XV – AUTORISATION D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Suite à de nouvelles obligations en matière de production de pièces justificatives liées aux dépenses de la commune, la Trésorerie Municipale demande à ce que soit fixée explicitement une liste des emplois communaux dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que :

- Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires, en plus de leur temps de travail effectif, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou de ses adjoints, les agents titulaires et non titulaires à temps complet ou à temps non complet, de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois suivants :
 - Les rédacteurs
 - Les adjoints administratifs
 - Les adjoints d'animation
 - Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
 - Les agents de maîtrise
 - Les adjoints techniques.
- Les heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret N°2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,
- Les heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de restructuration de la cantine

M. le Maire explique que les opérations préalables à la réception des travaux de restructuration du restaurant scolaire devaient avoir lieu lundi 17 juin avec M. PERRIN, architecte, et l'ensemble des entreprises. Mais de nombreux problèmes d'étanchéité ont été constatés suite à la chute de pluies ayant eu lieu le weekend précédent. La réception définitive des travaux aura lieu le 1er juillet 2019, avec en principe la levée de l'ensemble des réserves émises aux entreprises. Au préalable, tous les bureaux d'étude devront constater la qualité des travaux réalisés pour chaque lot et leur conformité par rapport au cahier des charges établi.

Maisons fleuries

Mme DUCERF indique que la réunion pour fixer le calendrier de passage des jurys des maisons fleuries dans le cadre du concours 2019 dans chacune des communes de l'ancien canton aura lieu mardi 25 juin. La sélection des maisons fleuries de Neuilly le Réal est prévue lundi 8 juillet à partir de 18h.

M. ROUYER ajoute qu'il serait favorable à primer ou mettre en valeur les plantes faiblement consommatrices d'eau au moment de la remise des prix des maisons fleuries, notamment aux vues des épisodes de sécheresse de ces dernières années.

Circulation

M. BLANCHARD demande si une limitation de tonnage est instaurée rue du Bois de Bord hors agglomération, car il a constaté que des poids lourds empruntent régulièrement cette route malgré l'étroitesse de la chaussée. M. le Maire lui répond qu'à sa connaissance il n'y a pas de limitation d'instaurée pour cette voie, et que l'augmentation du trafic routier constaté ces derniers jours est vraisemblablement due aux travaux qui sont actuellement réalisés sur la route Neuilly/Toulon. Le radar pédagogique mobile sera installé rue du Bois de Bord dans les prochains jours afin d'inciter à une réduction de la vitesse sur cet axe.

M. le Maire ajoute en revanche qu'une interdiction aux poids lourds de plus de 3.5 tonnes a été instaurée sur la route de Montbeugny, à la demande des riverains aux vues de l'emprunt excessive de cette route par de poids lourds, alors qu'elle n'était pas adaptée pour ce type de trafic.

Centre social Jaligny/Neuilly

Mme DE CHACATON annonce que la comptable du Centre social qui a quitté son poste n'a pour le moment pas été remplacée, mais que l'une des salariées en place sera formée pour occuper ce poste.

Représentativité des élus au Conseil communautaire

Mme DE CHACATON explique que le Conseil municipal aura à se prononcer avant le 31 août 2019 sur la représentativité et le nombre de délégués par commune au sein du Conseil communautaire de Moulins Communauté. M. le Maire indique qu'il n'a pour l'instant reçu aucun document officiel invitant le Conseil municipal à se prononcer à ce sujet, et que le Conseil municipal se réunira pour délibérer quand tel sera le cas.

Bureau à l'école maternelle

M. CHABERT demande si de nouvelles informations sont parvenues concernant l'hypothèse soulevée par M. GONNOT lors de la dernière séance, selon laquelle un poste de direction pourrait être supprimé dans les communes dotées d'une école maternelle et d'une école primaire pour ne conserver qu'un seul directeur pour les deux écoles.

M. le Maire répond qu'il s'est renseigné auprès des services académiques et que rien n'est prévu allant dans le sens d'éventuels changements concernant les directeurs d'école. Le projet de construction d'un bureau de direction à l'école maternelle est donc maintenu et les travaux débuteront début juillet, dès la fin de l'année scolaire.

Restaurant L'Escapade d'Henri IV

M. CHABERT souhaite avoir plus d'informations concernant la situation du restaurant L'Escapade d'Henri IV, actuellement fermé. M. le Maire explique que les locataires devaient en premier lieu fermer temporairement le restaurant jusqu'en septembre, avant de le prévenir récemment qu'ils fermaient définitivement. Le fonds de commerce de l'établissement est en vente, alors que le bail commercial se

termine fin 2020. La commune est donc désormais à la recherche d'un restaurateur intéressé pour reprendre la gérance de cet établissement.

Vie scolaire

Mme GUITTON informe que le Conseil d'école de la maternelle a eu lieu mardi 18 juin. L'effectif sera de 56 élèves répartis en 3 classes. Le Conseil d'école primaire aura lieu mardi 25 juin à 18h.

Elle ajoute que les animatrices de la pause méridienne travaillent actuellement à l'amélioration des temps calmes pour la prochaine année scolaire.

Le 28 Juin 2019

Le Maire,
Hervé BAUDOIN

